conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

07.11.2023 06.06

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mikrozid® sensitive liquid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du : Désinfectants

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Schülke & Mayr GmbH

Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt

Allemagne

Téléphone: +49 (0)40/52100-0 Téléfax: +49 (0)40/ 52100318

mail@schuelke.com www.schuelke.com

Importateur Schülke & Mayr AG

Hungerbuelstrasse 22

8500 Frauenfeld

Suisse

Téléphone: +41 44 466 55 44 Téléfax: +41-44-466 55 33 mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact **Application Specialists** +49 (0)40/521 00 666 AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse: 145 (24 h)

Carechem 24 International: +49 89 220 61012

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Z40000250 ZSDB_P_CH FR

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium qua- ternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé- nyl)méthyl]diméthyles, chlorures	85409-23-0 287-090-7 01-2120771812-51- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	>= 0,1 - < 0,25



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 06.06 07.11.2023

0.00 07.11.2023			
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 ————————————————————————————————————	
chlorure de didécyldiméthylammo- nium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15- XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 ——————————————————————————————————	>= 0,1 - < 0,25
composés de l'ion ammonium qua- ternaire, benzylalkyl en C12-16 dimé- thyles, chlorures	68424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par	>= 0,1 - < 0,25
	Page 2/22	voie orale: 300,03 mg/kg	



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

07.11.2023 06.06

Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Autres informations

CAS 68424-85-1 ENTSPRICHT:

REACH: CE 939-253-5

BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-Conseils généraux

minés.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inhalation

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

Boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Pulvérisateur d'eau

Mousse

Moyens d'extinction inappro- : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

priés

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

tion sans danger

Conseils pour une manipula- : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

gine.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Température de stockage recommandée: 15 -

25°C

en commun

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
composés de l'ion ammonium quater- naire, alkyl en C12-14 [(éthylphé- nyl)méthyl]diméthyles, chlorures	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
chlorure de didécyl- diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
composés de l'ion ammonium quater- naire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	Eau douce	0,000415 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg
	Sol	1,36 mg/kg
chlorure de didécyldiméthy- lammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,82 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12- 16 diméthyles, chlorures	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

II	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	0,4 mg/l
	eaux usées	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril

(>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui

garantissent la même protection.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

env. 0 °C

Température de décomposi-

tion

Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Non applicable

pH : 5 - 8 (20 °C)

Concentration: 100 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : (20 °C)

complètement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,00 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux de corrosion du métal : Aucune raisonnablement prévisible.

Taux d'évaporation : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 344 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

> Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-DL50 (Lapin): 2.300 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402 née

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

chlorure de didécyldiméthylammonium:

DL50 (Rat): 238 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 2 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-DL50 (Rat): 1.100 mg/kg

Evaluation: Nocif par contact cutané. née

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Espèce

Résultat Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Espèce Lapin Durée d'exposition 4 h

Méthode OCDE ligne directrice 404

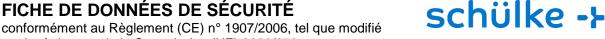
Résultat Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce Lapin

Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition Résultat

BPL non



par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Version Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Type de Test Test de Buehler Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL oui

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Type de Test Test de Buehler Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test Génotoxicité in vitro

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-nyl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-nyl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 51 - 102

Poids corporel mg / kg

BPL: oui

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg/

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur le développement du foetus.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

П

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-

nyl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-

nyl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphé-

nyl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 31 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

07.11.2023 06.06

> Espèce Rat NOAEL 214 mg/kg Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 14 jours

Méthode OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui Remarques

même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson): 1,06 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,015 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

: NOEC: 0.032 mg/l (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaNOEC: 0,00415 mg/l Durée d'exposition: 21 d

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Z40000250 ZSDB_P_CH FR

Page 15/22



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

07.11.2023 06.06

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0.026 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

10

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force

probante des données.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les CI50: 0,03 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë : 10 pour le milieu aquatique)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

06.06 07.11.2023

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,032 mg/l

NOEC: 0,0042 mg/l

Durée d'exposition: 34 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 21 d tiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 95,5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Biodégradabilité Concentration: 10 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5

BPL: oui

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité Concentration: 5 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95,5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Bioaccumulation

Durée d'exposition: 46 d

Z40000250 ZSDB_P_CH FR

Page 17/22

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022 Version

07.11.2023 06.06

Facteur de bioconcentration (FBC): 81

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Bioaccumulation Durée d'exposition: 35 d

Concentration: 0,076 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 79

BPL: oui

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 2,75 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Remarques: Mobile dans les sols

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui

même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Z40000250 ZSDB_P_CH FR

Page 18/22

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur

les mouvements de déchets)

Les résidus de produit sont considérés comme des déchets spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte

ou via une entreprise agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Code d'élimination des dé-

chets

: VEVA 070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

risques liés aux produits chimiques

(ORRChim, SR 814.81)

Les conditions de limitation pour les annexes suivantes

doivent être prises en compte:

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et

(CVVC) inventaire des i

des Précurseurs

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et

des Précurseurs

: Non applicable

Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection :

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques vola-

tils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,11 %

pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14

[(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI: N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



mikrozid® sensitive liquid No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.08.2022

06.06 07.11.2023

cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.